**REGLES DE FONCTIONNEMENT 2022-2023**

1. **LES ENTRAINEMENTS**

* La présence des gymnastes est obligatoire à tous les entrainements. En cas d’absence, merci de prévenir un responsable.
* Il est demandé aux parents de ne pas rester pendant les entrainements pour favoriser l’écoute, l’autonomie et la progression des gymnastes. Dans le respect du droit à l’image, merci de ne pas utiliser vos téléphones portables ou autres appareils photos pendant les cours (même depuis les gradins).
* En cas d’indiscipline notoire et après avertissement aux parents, le bureau pourra, sur avis du moniteur prononcer le renvoi du perturbateur. Les gymnastes doivent avoir une attitude respectueuse envers les autres pratiquants et envers les entraineurs, qu’ils soient de l’Etoile de Montaud ou d’autres structures.
* Les gymnastes doivent avoir une tenue de gymnastique correcte pour pratiquer : justaucorps ou brassière et short pour les filles et léotard ou t-shirt près du corps et short pour les garçons. Le port de bijoux est interdit et les cheveux sont obligatoirement attachés. Avoir une bouteille d’eau est indispensable dans la pratique d’une activité physique, merci d’y penser.
* Il est conseillé de ne pas laisser d’objets de valeurs dans les vestiaires. Le club décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vols.

1. **LES COMPETITIONS**

* Les engagements aux compétitions représentent un investissement financier pour le club et un travail important pour l’entraineur et les gymnastes.
* Dès qu’il sera établi, le calendrier des compétitions vous sera communiqué et consultable sur le site internet.
* Une **caution de 70€** sera demandée et encaissée en cas d’absence non motivé médicalement à une compétition ou tout autre évènement.

1. **LES TENUES POUR LES COMPETITIONS**

* Pour les filles : achat obligatoire du justaucorps et chouchou du club (entre 60 et 100€).
* Pour les garçons : achat obligatoire du léotard et short du club (environ 80€)
* Pours les GRS : achat libre pour les individuelles. En ensemble et duos les tenues doivent être identiques, demander l’accord de l’entraîneur.
* Pour tous les compétitifs (sauf poussins et poussines), la veste club est obligatoire (environ 50€)
* Les tenues de compétitions sont à la charge des adhérents (non compris dans la cotisation).

1. **ASSURANCE**

* L’assurance du club incluse dans la cotisation couvre chaque pratiquant pendant les activités interne au club et non sur le trajet qu’il effectue de chez lui à la salle de gymnastique. Elle entre en vigueur dès que le dossier est complet.
* L’assurance rembourse le complément des frais médicaux et pharmaceutiques après règlement par la sécurité sociale.

1. **RESEAUX SOCIAUX**

* Nous exigeons qu’aucun commentaire sur le club de l’Etoile de Montaud et les athlètes ne soit divulgué sur Facebook ou autre réseau social. Nous rappelons que la loi interdit de diffuser une photo sans l’autorisation des personnes présentes. Chacun est tenu de respecter la vie privée de ces concitoyens. Un manquement à ces règles pourra entrainer une exclusion.

1. **ACCES GYMNASES**

* L’accès au gymnase est interdit à toutes les personnes non concernées par la pratique de l’activité (parents, frère/sœur, …). Le club décline toutes responsabilités en cas d’accidents dû à l’utilisation du matériel de gymnastique en dehors des heures de cours.
* Si le dossier est incomplet au 1er octobre, l’accès au cours et au gymnase sera interdit au gymnaste concerné.

1. **REMBOURSEMENT DE LA COTISATION**

* Aucun remboursement ne sera effectué en cas de fermeture de la structure (sinistre, arrêté municipal, …), absence momentanée d’un cadre et au-delà de 30 jours à compter de la date d’inscription.

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

Je soussigné(e) …………………………………………………………………. certifie avoir lu et approuve les règles de fonctionnement des activités de la section gymnastique.